

La marche à pied

La question portant sur ce mode alternatif s'adressait avant tout aux personnes résidant à moins de 1 km de leur domicile. Hors, nombreuses sont les personnes (90 individus) habitant au delà de ce seuil et ayant néanmoins répondu « oui » à la question introductive « Si vous habitez à moins de 1 km de votre lieu de travail, souhaiteriez-vous pratiquer plus souvent la marche à pied pour vous y rendre ? ». Seuls les individus susceptibles de réellement pratiquer la marche à pied nous intéressent, c'est pourquoi l'analyse est basée sur les seules réponses des salariés résidant à moins de 2,5 km de la zone Chamars, ce qui représente un effectif d'une cinquantaine individus potentiellement marcheurs.

Sur l'ensemble des individus résidant à moins de 2,5 km, près de 40 % ont exprimé la volonté de recourir plus souvent à la marche à pied pour se rendre à leur travail. Trois freins principaux à cette pratique sont cités avec une fréquence à peu près identique (30-35 %) :

- l'éloignement du domicile,
- les conditions météorologiques,
- des cheminements piétons peu sécurisés.

S'il est impossible d'agir sur les deux premiers éléments, il paraît envisageable d'améliorer le dernier qui devra donc être retenu comme le principal paramètre clé.

Piste d'action

Sécuriser les cheminements piétons.

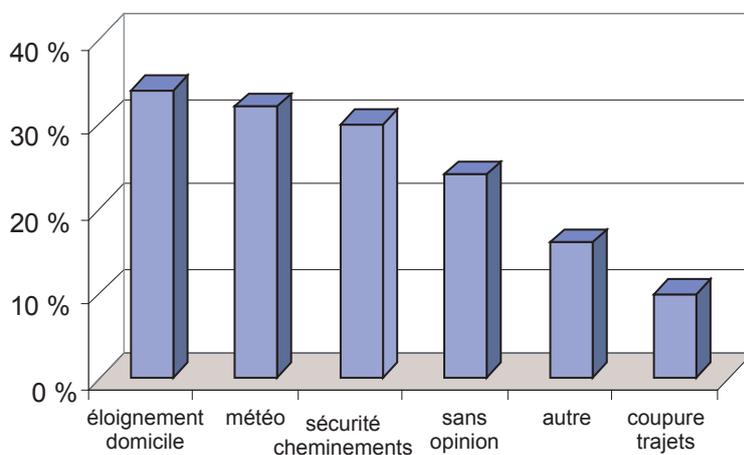
La marche à pied : un mode alternatif pour les salariés résidant à moins de 2,5 km ?



40 % de ces salariés expriment la volonté de recourir davantage à ce mode déplacement

Une population en grande partie favorable à la marche à pied, mais freinée par des facteurs essentiellement structurels

Eloignement du domicile et météo sont les freins les plus fréquemment cités, auxquels il faut néanmoins ajouter la sécurité des cheminements



Source : enquête PDE Besançon, zone Chamars, 2003

© ADEME - Théma CNRS-UFC

Le vélo

La proportion de personnes intéressées par la pratique du vélo et résidant effectivement à moins de 5 km de leur lieu de travail est assez similaire à celle évoquée pour la marche à pied puisqu'elle est de 36 % (soit environ 70 individus potentiellement utilisateurs du vélo). Quant aux freins à l'usage d'un tel mode de déplacement, ceux-ci sont plus clairement identifiés que pour la marche à pied.

Un frein unanimement évoqué : les aménagements discontinus du réseau cyclable dans l'agglomération bisontine

Cet élément est cité par plus de 80 % des utilisateurs potentiels, ce qui le distingue nettement des autres freins. A cela, il convient d'évoquer les réponses librement exprimées par les enquêtés (rubrique « autre »), faisant en majorité mention des problèmes de sécurité routière.

Des aménagements potentiellement réalisables par les établissements

L'absence d'espaces de stationnement sécurisés et couverts, de même que l'aménagement de douches ou de vestiaires sont des freins évoqués par plus d'un tiers des personnes intéressées par la pratique du vélo. Ces aménagements doivent être prévus dans l'enceinte des établissements, c'est pourquoi ils relèvent d'une analyse au cas par cas et s'intègrent dans une moindre mesure à la problématique ici abordée.

Pistes d'action

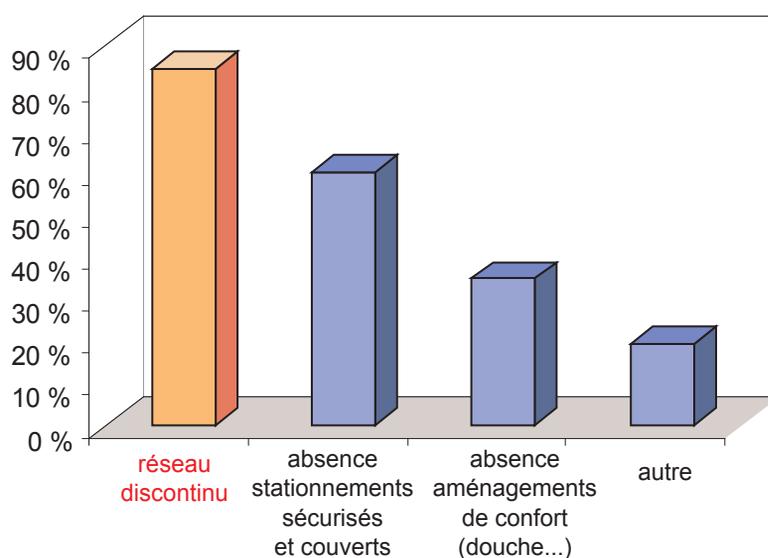
- Développer la continuité du réseau de pistes cyclables et organiser sa sécurité.
- Dans les établissements, prévoir des espaces de stationnement sécurisés et couverts ; aménager des douches et des vestiaires.

Le vélo, un mode alternatif pour les salariés résidant à moins de 5 km ?



36% de ces salariés expriment la volonté de recourir davantage à ce mode déplacement

1/3 de cette population est potentiellement utilisatrice du vélo, mais pointe du doigt la discontinuité du réseau cyclable



Source : enquête PDE Besançon, zone Chamars, 2003

© ADEME - Théma CNRS-UFC

